



Postes à pourvoir par nomination

Membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Organisme : Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Aperçu

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la *Commission*) est une société de la Couronne indépendante établie par le gouvernement provincial le 1^{er} juillet 2013 en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* (la *Loi*). La Commission est chargée de l'administration et de l'application des dispositions législatives provinciales réglementant les industries suivantes : les valeurs mobilières, les assurances, les pensions, les *credit unions* ou caisses populaires, les compagnies de prêt et de fiducie, les coopératives, et toute une gamme de dispositions législatives en matière de consommation.

Le mandat de la Commission est de :

- fournir des services de réglementation qui protègent l'intérêt public tout en augmentant la confiance du public à l'égard des secteurs réglementés; et
- diffuser la connaissance et de favoriser la compréhension des secteurs réglementés tout en mettant sur pied et en dirigeant des programmes d'éducation.

La Commission se compose d'un président et de tout autre nombre de membres qu'elle recommande, lequel ne peut être inférieur à cinq ou supérieur à dix.

La province du Nouveau-Brunswick et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs cherchent actuellement à combler deux postes de membre. Les déclarations d'intérêt pourront aussi servir à pourvoir de futurs postes vacants.

Compétences et engagement

La sélection des candidats sera basée sur le mérite, avec des efforts particuliers pour promouvoir la diversité.

Toute personne dont la nomination à titre de membre de la Commission est recommandée devrait :

- posséder des connaissances approfondies dans les domaines des finances, de la comptabilité, des ressources humaines, de la gouvernance ou du droit, ou dans l'un ou plusieurs des secteurs d'activité suivants : valeurs mobilières, pensions, assurances, coopératives d'épargne et de crédit (*credit unions* ou caisses populaires), coopératives, services à la consommation;
- posséder une bonne compréhension des pratiques de saine gouvernance ou avoir suivi un programme de perfectionnement professionnel menant au titre IAS.A;
- faire preuve d'indépendance, avoir un bon sens des affaires et un esprit d'initiative;
- être reconnu pour son intégrité et son honnêteté et pour son aptitude à susciter la confiance du public et des interlocuteurs de la Commission;
- posséder de solides aptitudes à communiquer
- posséder de bonnes compétences financières et être capable de comprendre les états financiers de la Commission;

- être capable de travailler efficacement en équipe et de résoudre les conflits de façon constructive;
- avoir suffisamment de temps pour s’acquitter des responsabilités d’un membre de la Commission;
- résider au Nouveau-Brunswick et bien connaître les enjeux socio-économiques des différentes régions de la province.

Les candidats sont déterminés à contribuer à l’intégrité, à la structure et au fonctionnement des marchés des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Ce poste exige un intérêt éprouvé pour l’élaboration de politiques. La connaissance des secteurs canadiens des services financiers et des services aux consommateurs serait un atout.

En ce qui concerne les postes de membre à pourvoir, les candidats doivent avoir des connaissances pratiques ou des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants : administration des régimes de retraite, institutions financières, ressources humaines, service à la consommation, gestion des risques d’entreprise et audit interne, avec l'un des deux postes étant idéalement un membre en règle du Barreau du Nouveau-Brunswick. Les candidats possèdent d’excellentes aptitudes de communication orale et écrite. La maîtrise des deux langues officielles de la province constitue un atout. Les candidats sont encouragés à préciser dans leur candidature leur compétence linguistique dans les deux langues officielles de la province. Comme l'utilisation de la technologie est encouragée à la Commission, les candidats doivent être à l'aise avec l'utilisation de la technologie.

Un facteur essentiel dans le processus de sélection des membres de la Commission est la nécessité d’éviter tout conflit d’intérêts réel, apparent ou possible. La Commission doit être vue et perçue par le public comme étant un organisme de réglementation indépendant, impartial et juste. Pour cette raison, **les dirigeants ou administrateurs des entités réglementées par la Commission, les inscrits et les professionnels qui requièrent un permis ou une licence d’exercice ne peuvent être membres de la Commission.** Les membres de la Commission doivent respecter les règles, les politiques, les directives et les procédures de la Commission et sont tenus à la plus stricte confidentialité.

Les candidats doivent être en mesure d'assister à neuf réunions (environ cinq réunions de trois jours à Saint John ou Fredericton et quatre par conférence téléphonique) de la Commission par année et de siéger à des comités permanents.

La composition de la Commission selon le sexe et la langue, ainsi que la diversité culturelle et géographique de la province sont prises en considération aux fins d’une nomination.

Les candidats sont invités à divulguer volontairement dans leur candidature les éléments suivants :

- identité de genre;
- groupe d’âge;
- s’il se considère comme:
 - un membre d’une minorité visible;
 - une personne autochtone (comprends Indiens de l’Amérique du Nord American /Premières Nations, Métis ou Inuk/Inuit)
 - une personne handicapée (p. ex. problèmes de coordination ou de mobilité, déficience auditive ou visuelle, trouble de la parole)
 - un nouvel arrivant au Canada
 - un membre de la communauté LGBTIQ2S+
- Toute information supplémentaire sur la diversité non saisie par les questions ci-dessous.

Durée du mandat

La durée du mandat peut aller jusqu'à cinq ans.

Conditions et rémunération

Les membres reçoivent une provision d'au plus 10 000 \$ par année ainsi qu'une indemnité de 350 \$ chaque fois qu'ils assistent à une réunion de la Commission ou qu'ils exercent des fonctions pour son compte, ainsi qu'une rémunération pour le temps consacré aux déplacements à un taux de 50 \$ par 100 kilomètres. Les membres sont remboursés pour les dépenses qu'ils engagent afin de prendre part à des réunions et à des activités.

Date limite pour la présentation d'une candidature :

Le 1 juillet 2022

Type de nomination

Le présent appel de candidatures et les exigences du poste ont été rédigés par la Commission, et toutes les candidatures présentées seront examinées par la Commission. Toutefois, sachez que la décision quant à la sélection du candidat est prise par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Soumission des demandes

Il est possible de faire part de son intérêt (par le biais du formulaire de demande sur le site OCC ou d'un curriculum vitae et d'une lettre de présentation) par courriel, par la poste ou par télécopieur. S'il vous plaît inclure des renseignements détaillés sur la formation et l'expérience professionnelle, les références, ainsi que les coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) qui seront valides pendant au moins les trois prochains mois.

Courriel : Nominations.ABC-OCC@gnb.ca

Par la poste :

Bureau de conseil exécutif
Attention: Alyssa Corbett
675 rue King, Fredericton, NB
E3B 1G1

Par télécopieur : 506-453-2266

Nous remercions toutes les personnes qui feront parvenir une déclaration d'intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec les candidats qui seront sélectionnés. Les questions concernant des occasions en particulier peuvent être posées après la date limite et doivent être adressées à la Commission.

Ministère responsable ou associé

Finances et Conseil du Trésor

Lien :

- <http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/2013-c.30.pdf>
- <http://www.fcnb.ca>